

**COMPTE-RENDU
des délibérations du Conseil Municipal**

Conseillers élus : 11
En fonction : 11
Présents : 10

SÉANCE DU 20 JUILLET 2023

Sous la présidence de Mme Cathia HEIM, Maire

Membres présents : Mmes et Ms.
SCHREIBER Adrien (1er adjoint) CONRAD Alfred (2eme adjoint), BUCHHEIT David (3eme adjoint), BUCHHEIT Jonathan, FISCHER Marc, HOELLINGER Pascal, KRIEGEL Fabrice, MEYER Mélanie. DECKER SCHAUB Eve

Absent excusé : BUCHHEIT Gabriel (procuration à Heim Cathia),

Date de convocation : 13 juillet 2023 – Ouverture de la séance : 19H00

ORDRE DU JOUR

- 1.Approbation du compte-rendu de la séance du 25 mai 2023 et désignation d'un secrétaire de séance.
- 2.Accord passage en M57
- 3.Facturation de travaux de fauchage.
- 4.Acceptation chèque
- 5.Tarifs location salle
- 6.Demande d'exonération de la taxe foncière.
- 7.Multiservice : choix de l'architecte - avancement des travaux
- 8.Travaux de rénovation du logement de l'école
- 9.Acquisition de terrain rue du Windhof.



Madame la Maire demande l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour :
Point n°10 : Subventions aux associations

Après délibération le Conseil Municipal autorise l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour : Point n°10 : Subventions aux associations

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 25 MAI 2023 ET DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 mai 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur Buchheit Jonathan est désigné secrétaire de séance.

2. ACCORD PASSAGE EN M57

Vu le Code General des Collectivités Territoriales,
Vu l'article 106.III de la loi NOTRe offrant la possibilité aux collectivités locales d'opter pour l'application de la nomenclature budgétaire et comptable M57 par délibération,
Vu le référentiel budgétaire et comptable M57 du 1^{er} janvier 2015 comprenant une nouvelle nomenclature fonctionnelle.

Considérant que cette nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente du secteur public local,

Considérant que le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les collectivités territoriales,
 Que ce référentiel étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions, offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
 Adopte la nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégé à compter du 1^{er} janvier 2024.
 Précise que la norme comptable M57 s'appliquera aux budgets gérés actuellement en M14.
 Autorise la Maire à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

3. FACTURATION TRAVAUX DE FAUCHAGE.

Le 2eme Adjoint, M. Conrad Alfred, explique que lors des travaux d'élagage que la communauté de communes a effectué pour le compte de la commune à l'automne 2022, des travaux d'élagage ont aussi été effectués sur les bans communaux limitrophes des villages de Walschbronn (chemin vers Dorst) et Breidenbach (chapelle des Saints).

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- de refacturer la somme de 90.00€ à chaque commune (Walschbronn et Breidenbach). Cette somme correspondant à 2 heures de fauchage, à raison de 45€/heure, charge la Maire d'émettre les titres de recettes correspondants.

4. ACCEPTATION DE CHÈQUE

La Maire informe que la direction générale des finances publiques nous a adressé un chèque de 544.00 euros en règlement d'un dégrèvement sur la taxe foncière de 2022.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte ce chèque.

5. LOCATION DE LA SALLE : AUGMENTATION DES TARIFS

Après en avoir délibéré les membres du conseil fixent les tarifs de la salle à tout contrat établi à partir du 21 juillet 2023 comme suit :

Salle communale avec cuisine		Locaux	Extérieurs
BENEFICIAIRES	UTILISATION	Tarifs	Tarifs
Associations	Assemblée générale et 1ère manifestation de l'année	Gratuit	230 €
	Autres manifestations (1 journée)	200 €	230 €
Particuliers	Enterrement	100 €	130 €
	FETE DE FAMILLE		
	1 journée	200 €	250 €
	1 week-end (samedi-dimanche)	300 €	450 €
	MARIAGE	300 €	450 €
Nettoyage	Nettoyage réalisé par la commune (€/heure)	30 €	
Entreprises	MANIFESTATIONS		
	1 journée	200 €	250 €

	1 week-end (samedi-dimanche)	300 €	400 €
Nettoyage	Nettoyage réalisé par la commune (€/heure)	30 €	
EPCI ou associations culturelles	Réunion		70 €
	Spectacle scolaire ou culturel		70 €
	Séminaire et formations	100€ (1er jour)	80€ (jour supp)
	Manifestations lucratives et non lucratives		70 €
locataires	troisième visite de la salle		10 €
Charges	Eau (€/m3)	5.00 €	5.00 €
	Electricité (€/ KW/h)	0.30 €	0.30 €

Le Conseil Municipal décide de rajouter les mentions suivantes au règlement de la salle :

- Interdiction de faire des feux d'artifice.
- Interdiction de klaxonner.
- Lors de la location de la salle, l'aire de jeux n'est pas exclusivement réservée aux locataires, mais reste à la disposition de tous les administrés de la commune.

6.DEMANDE D'EXONÉRATION DE LA TAXE FONCIÈRE

Madame la Maire fait lecture du courrier de Monsieur Cézard René en date du 12 juin 2023, sollicitant l'exonération de la taxe foncière en faveur des économies d'énergies suite à une rénovation énergétique de son habitation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de ne pas donner de suite favorable à cette demande.

7.DOSSIER MULTISERVICE : CHOIX DE L'ARCHITECTE - INFORMATIONS SUR L'AVANCEMENT DES TRAVAUX.

7.1 : Choix de l'architecte

La Maire présente les différentes propositions des architectes pour le dossier du projet multiservice. Quatre bureaux ont déposé des offres.

- CHM Architecte & Associés de Dossenheim sur Zinsel
- Claire KELLER architecte de Wingen sur Moder
- 2G2A Sarl d'architecture de Brumath
- TOPIC Architectes de Brumath

Il s'avère qu'après dépouillement des dossiers, la proposition de 2G2A Sarl d'architecture de Brumath est la plus proche des critères demandés.

Le montant des prestations s'élève à 13% (honoraires base et OPC) du montant total des travaux (635 000.00€ ht) soit 82 550.00 HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le choix de 2G2A architecture de Brumath en tant qu'architecte pour le projet du multiservice ;
- Autorise la Maire à signer l'acte d'engagement ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

7.2 : Informations sur l'avancement des travaux.

Présentation des dossiers diagnostic et esquisse établis par l'architecte : 3 projets sont proposés au choix. Après échanges et discussion le Conseil Municipal opte pour l'esquisse n°1.

8. TRAVAUX DE RÉNOVATION DU LOGEMENT DE L'ÉCOLE.

Le 1^{er} Adjoint, en charge du dossier de rénovation du logement de l'école, fait lecture des différents devis des travaux nécessaires à la rénovation de ce logement.

Travaux de maçonnerie, sanitaires et faux plafonds : 29 002.00€ HT
Travaux d'électricité : 7 524.54€ HT
Travaux de carrelage : 4 650.00€ HT
Soit un total de 41 176.54€HT

Les travaux de remplacement du chauffage pourraient être effectués en même temps que le multiservice. La commune sollicitera les services de la communauté de communes du pays de Bitche pour le montage du dossier.

9. ACQUISITION DE TERRAIN : RUE DU WINDHOF

9.1 : Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire concernant l'acquisition du terrain ayant appartenu à M. Roth Pierre, situé rue du Windhof et cadastré section 29 parcelle 51 d'une contenance de 955 m² et, en référence à la délibération n°2023-9 du 2 mars 2023,

- Décide l'acquisition de ce terrain pour la somme de 22 000€
- Autorise le Maire à signer l'acte de vente ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

9.2 : Virement de crédits

Le Conseil Municipal décide la création du compte 2118-83 (terrain Roth), et vote le virement de crédits suivants :

020 : dépenses imprévues : - 10 000€
2131-79 : caserne des pompiers : - 20 000€
2118 – 83 : terrain Roth : + 30 000€

10. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'attribuer en 2023 les subventions suivantes aux associations :

▪ Amicale des Sapeurs-Pompiers et Batterie-Fanfare :	1 000 €
▪ Amicale des secrétaires de mairie :	50 €
▪ Amicale des agents territoriaux du Pays de Bitche :	50 €
▪ Union Nationale des combattants – Rolbing :	50 €
▪ Club d'Épargne « Mars » :	150 €
▪ Jeunes sapeurs-pompiers du secteur de Volmunster	50 €
▪ « Mathieu bats-toi »	150 €
▪ Ecole de Musique du Pays de Bitche	100€
▪ Arboriculteurs	150€
▪ Conseil de Fabrique (chorale)	150€

Fin de la séance : 21h45 heures

Le secrétaire de séance :
Jonathan Buchheit

La maire:
Cathia Heim

Suivent les signatures des membres présents.

Cathia HEIM	Adrien SCHREIBER (1 ^{er} adjoint)	CONRAD Alfred (2eme adjoint)
David BUCHHEIT	Gabriel BUCHHEIT (absent excusé)	Jonathan BUCHHEIT
Marc FISCHER	Pascal HOELLINGER	Fabrice KRIEGEL
Mélanie MEYER	Eve DECKER SCHAUB	